

Réforme Crfpa examen d'entrée

Par **Leïlaam**, le **31/08/2021** à **12:26**

Bonjour,

Je suis étudiante à la faculté d'Aix-en-Provence, je rentre en L3 droit privé la semaine prochaine.

J'ai déjà suivie une formation en IEP que je n'ai pas terminé. J'ai également été 3 ans en classe prépa littéraire.

J'ai vu qu'il y avait une possibilité de passer le CRFPA pendant le M1, autrement dit s'inscrire à la fin de la la L3.

Mais, j'ai entendu qu'il va y avoir une réforme en 2022 ou 2023??
Et que l'examen d'entrée sera accessible qu'à partir du M2 ?

Pourrais-je avoir un éclairage sur l'entrée en vigueur de cette réforme ?

Merci,

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/09/2021** à **13:54**

Bonjour

Il était en effet question de limiter l'accès aux seuls titulaires d'un M2.

Chose que je trouve complètement absurde, puisque l'examen d'entrée à l'ENM lui reste ouvert aux titulaires d'un M1. On a eu un débat à ce sujet

<https://www.juristudiant.com/forum/les-propositions-du-cnb-t32290-1.html>

Dans mon dernier message, j'évoquais un rapport remis à la garde des sceaux en novembre 2020.

Et depuis, plus de nouvelles (du moins à ma connaissance).

Jusqu'à preuve du contraire l'examen reste ouvert aux titulaires d'un M1. C'est d'ailleurs ce qui est indiqué sur le site du CNB

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/nouvelle-decision-caractere-normatif-definissant-les-principes-dorganisation-et-harmonisant-les>

Par **Leïlaam**, le **01/09/2021** à **18:15**

Bonjour,

Merci pour les informations, je vais donc suivre attentivement le cours de cette réforme.
J'espère que ça ne portera pas atteinte à mon projet..

Oui, le concours de l'ENM reste accessible avec le M1... Mystère mystère !